



Le compte personnel de formation n'a bénéficié qu'à une personne

LIBÉRATION 14 AVRIL 2015 À 13:37

Travail.

23 millions de personnes peuvent potentiellement s'en servir. Mais, trois mois après son lancement, le compte personnel de formation (CPF) n'a permis qu'à une seule personne de suivre une formation. Son prédécesseur, le droit individuel à la formation, *«considéré comme un échec, permettait le départ de 50 à 60 000 personnes en formation chaque mois»*, dénonce la Fédération de la formation professionnelle dans une lettre au ministre du Travail. *«La dynamique du développement des compétences est bridée - tant pour les individus que les entreprises - par la complexité de nouveaux dispositifs mis en place sans qu'aucune période transitoire n'ait été prévue»*, regrette la FFP.